

Assemblée générale de l'AEL

Procès-verbal de la séance du 19 Mars 2019

Membres : Daniel, Diane, Elisa, Emilie, Fanny, Florine, Indra, Joëlle, Kethsana, Lara, Lucas, Margaux, Maxime, Melissa et Samuel.

Présences : Daniel, Diane, Elisa, Emilie, Fanny, Florine, Indra, Joëlle, Kethsana, Lara, Maxime, Mélissa, Samuel.

Hors comité : Florent (FAE), Pascal, Steven

La séance débute à 17h15.

1. Adoption de l'ordre du jour

Est-ce que vous adoptez l'ordre du jour : unanime (16 voix).

2. Adoption du PV de la dernière AG

Dans le précédent PV, (1) sur la première page, merci de passer les étudiantes inscrites en invitées à simplement étudiantes (car les personnes n'ont pas été formellement invitées par le comité de l'AEL). (2) Changer les paroles de Steven, il est écrit « on est les meilleurs », et cette formule devrait être modifiée par « on est capable d'intervenir ».

Vote : *Est-ce que vous adoptez le PV après modifications.* **Résultat :** 15 oui et une abstention.

3. Communications

a. Du comité

Il n'y a pas de communication particulière du comité. Nous vous remercions d'être là.

b. Association présente

Florent : Dorénavant une représentante de la FAE viendra à toutes les AG de l'AEL. Nous vous remercions d'avance de nous envoyer les informations directement à la FAE, car en l'état nous recevons les mails, puisqu'il y a des étudiantes en Lettres à la FAE, mais, si les choses devaient changer, on louperait sûrement les informations.

c. Individuelle

Aucune communication.

4. Élection du comité

a. Communications

Listes des noms :

Daniel Burdet ; Emilie Michel ; Maxime Hoffmann ; Joëlle Antenen ; Lara Zender ; Joëlle Antenen ; Indra Goldmann ; Diane Kalms ; Samuel Sandri ; Mélissa Brodard ; Florine Cart ; Elisa Solazzo ; Lucas Lador ; Kethsana Muong ; Margaux Pastureau ; Fanny Perruchoud.

Vote : *Acceptez-vous en un seul vote les membres de cette liste ?* **Résultat :** *unanime.*

Emilie et Daniel : co-présidence (se proposent et restent seuls candidats).

Maxime Hoffmann : Secrétaire (représenté et seul candidat).

Joëlle et Lara : Trésorerie

Maxime Hoffmann : Politique facultaire et universitaire

Florine, Mélissa et Elisa : Service aux étudiantes

Joëlle et Indra Webmaster

Samuel et Diane : Culturel et événements (symposium)

Vote : *Est-ce que vous acceptez d'élire tel que les membres de ce comité ?* **Résultat :** *unanime.*

Une proposition serait d'élire des co-présidents à l'avance, afin qu'ils soient en place. Malgré que ce soit difficile d'anticiper.

Steven : en réponse, l'AG devrait être organisée un peu plus tôt dans le semestre. Le problème est le suivant : des personnes sont à une nouvelle fonction et assument le rôle, mais sont élues officiellement une fois l'élection du comité. Nous prenons note de cela et à l'avenir nous essayerons d'anticiper.

5. Budget

a. Communications

Présentation de Joëlle et Lara. Entier du budget de l'année 2019-2020. On a un budget un peu plus grand que l'année dernière. Ce qui a changé c'est que nous avons augmenté le mobilier de bureau. Ensuite, au niveau informatique, nous avons budgété CHF 200.-, car nous voudrions faire un Backup des données sur un nouveau disque externe, ce qui nous permettrait de faire une sauvegarde par semestre et ne pas avoir peur de perdre les données.

Dans les subventions, on n'a pas remis de subventions d'Archipel, puisqu'elles ne nous ont rien demandé. Donc si elles en font une elle ira en divers. Pas non plus de subvention pour Regard Critique, qui ira aussi en divers, si elles-nous demande une subvention.

Subventions Lausanne Shakespeare Festival : c'est la deuxième année qu'on les subventionne, on a envisagé de les garder comme subventions régulières.

La nourriture est augmentée, car on a voulu remercier le comité de l'AEL, et avant les montants étaient dispatchés dans les différents comptes.

L'endroit où il y a le plus d'augmentation c'est dans les pub et impressions, avec CHF 65.- par événements afin d'avoir une visibilité correcte.

Vote : *Acceptez-vous le budget de l'année 2019-2020 ?* **Résultat :** unanime.

6. Informations sur les activités de l'AEL

a. Politique facultaire et universitaire

Anne Laure-Sabatier ne pouvant pas assurer sa place au Conseil de Faculté, Daniel s'est proposé pour être son suppléant, jusqu'à la fin du mandat.

b. Culture et événement

Pour présenter le dicastère : on a notre propre organisation qui comprend plusieurs étudiantes. La nouveauté est le midi DJ, il y a une soirée de prévue pour Mai, et encore une soirée au Zelig avec l'association COSPOL. Les followers sur instagram/facebook ont augmenté.

c. Service aux étudiantes

Nous avons eu la bourse aux livres d'hiver, tout s'est bien passé. L'organisation était bonne. Les doodles vont suivre pour la prochaine bourse aux livres, et c'est la même chose pour les permanences, il y aura sûrement plus de monde.

Les journées découvertes auront sûrement lieu en novembre.

Question : est-ce qu'il est prévu de vendre des romans lors de la prochaine bourse aux livres ?

Réponse : tant que ça a un rapport de près ou de loin avec les cours.

De la pub sera mise sur les flyers et un mail sera envoyé pour informer les étudiantes le plus vite possible. Le bureau d'été devra être assez réactif pour organiser les différentes prestations à la rentrée.

7. Amendement des statuts

a. Communications

Indra, Pascal et Thierry ont proposé des Amendements. Les trois amendements seront présentés les uns après les autres avant d'être votés.

Le féminin générique :

Indra : on en a discuté, et nous souhaitons faire une page dédiée au féminin générique pour l'expliquer.

Amendement 1

Proposition amendée.

Préambule : Afin de promouvoir l'égalité l'AEL a choisi d'utiliser la forme du féminin à titre générique dans le présent document, ainsi que dans toutes ses communications officielles. Tous titres et fonctions doivent être entendus comme ouverts à toute personne sans discrimination de sexe et de genre¹, à l'exception de situations particulières où des limitations sont explicitement exprimées.

Proposition originale

Préambule : Afin de promouvoir l'égalité l'AEL a choisi d'utiliser la forme du féminin à titre générique dans le présent document, ainsi que dans toutes ses communications officielles pour des questions de représentativité, le présent document utilise la forme du féminin à titre générique.

Vote : *Est-ce que vous acceptez tel quel l'amendement 1 proposé par les étudiants ?*

Résultat : 14 oui et 2 abstentions **ACCEPTE**

Délégation de l'université. Indra : l'idée est de promouvoir l'égalité entre les sexes et les genres, la logique serait qu'en cas de déséquilibre dans la représentativité, la loi défende l'équilibre en toute circonstance.

Le problème qui encourage l'usage du terme « hommes-cis » est qu'il représente le genre majoritaire en utilisant le mot « homme », et l'usage des astérisques pose aussi problème, car ça met une catégorie de côté.

Joëlle. Il peut y avoir une forme de pression sur les membres féminins, qui se sentiraient obligés de siéger à un siège à responsabilité.

Emilie : A moi avis, le principal est de promouvoir la parité.

¹ Cette partie est tirée de la « remarque » en amont des statuts de l'AEML qui a été la première association de l'Université de Lausanne a utilisé le féminin générique.

Joëlle : Oui, mais c'est une augmentation de charge mentale, juste en disant qu'il y a une place vacante.

Steven : Il ne faut jamais voir ces postes comme des choses contraignantes. Il ne faut pas se sentir obligée. Ça met en évidence de l'intérêt, du vide, ça rend visible quelque chose, c'est toujours pareil pour tous ces sujets, c'est de la fiction, c'est quand on y croit qu'on fait les choses, si les places n'intéressent pas, il faut questionner pourquoi ces places sont libres.

Indra : Une place libre n'est pas un problème, elle peut encourager des gens à y aller. Si tu as moins de voix, que tu t'imposes moins, ceux qui manquent de voix pourront être découragés à y aller.

Daniel : Je trouve ça très important. Mais dans le système actuel, j'ai un peu peur de ce qu'on peut perdre en route. On a du mal à trouver de nouvelles personnes, et je me demande quel sera le prix à payer avec cette décision.

Florine : Quand je suis arrivée à l'AEL, on m'a présenté ces postes comme des fonctions a responsabilités. Je suis d'accord de laisser les places aux hommes-cis. Je regrette que l'AEL n'ait pas assez de voix pour faire entendre l'intérêt qu'il y a dans ses places. Si un homme-cis souhaite y aller, alors que la place est réservée aux femmes, on pourrait entretenir une image négative.

Pascal : Avec mon expérience de l'AEL, je peux dire que même sans cet amendement, il y a déjà eu des places vides. On prend effectivement le risque d'avoir plus de places vides, mais les choses ne resteront pas ainsi longtemps.

Emilie : Il ne faut pas voir ça comme un problème, mais plutôt comme une chance qu'on a de changer les choses. Il faut nous donner la possibilité de participer à des assemblées, d'occuper des postes, etc. que ce soit pour des femmes ou des personnes non-binaires.

Indra : Le truc c'est que si pour une personne le but est d'envoyer un message. Ma voix est importante et doit être entendue. Ils ne respectent pas, les hommes cis.

Joëlle : Je suis d'accord sur le fait que ce n'est pas très grave qu'il ait des places vacantes, comme l'a dit Steven, ça dénonce quelque chose. Mais, je parle en tant que personne. Dans le cas où aucune femme n'est intéressée par ça, et en face un homme-cis en climat de majorité masculine. Dans ces cas où il n'y a vraiment aucune possibilité de trouver une personne. Dans une association, l'important est de valoriser les actions et les gens.

Steven : Daniel, tu n'as plus la même opinion entre maintenant et hier à l'AD. On sent que c'est notre opinion et notre subjectivité qui sont influencées. Ça montre que les choses fonctionnent dans un climat de genres. Car le Service aux étudiantes est rempli de femmes et

la Politique facultaire remplie d'hommes, à votre avis quelle est la fonction la plus valorisée dans le monde du travail ?

Daniel : je suis évidemment pour, j'affirme qu'il faut le faire, dans cette ambiance euphorisante, je souhaite me faire l'avocat du diable et marquer de gris le blanc environnant. La question importante est de comprendre la différence en nombres de voix très concrètes et le message.

Emilie : Précisément, le message est plus important, on a de toute façon de la peine à trouver les gens. On se soucie beaucoup de l'absence des hommes et pas de celles des femmes. Des femmes curieuses ne pourront pas avancer plus loin que ça, si les places sont prises, alors que si elles sont vacantes, elles pourront avoir un peu d'espoir. Il faut exiger le 50/50, sinon on ne pourra pas faire changer les choses. Et peut-être que ça nous poussera à améliorer nos communications en innovant.

Pascal : Je suis d'accord avec Steven pour dire que les postes vides parlent plus qu'un poste occupé. Aussi, je pense qu'il est important d'avoir la parité plutôt qu'une sélection sur les compétences et la motivation. Il y a tellement d'exemple de femmes qui n'étaient pas vraiment motivées et qui ont fait un excellent travail. Il y a beaucoup de femmes dans les conseils d'administration qui sont largement meilleures, car elles ont dû bien plus travailler pour égaler des hommes qui sont avantagés. En réponse à ce déséquilibre, il n'y a qu'un quota fixe et rigide qui puisse être la seule solution.

Amendement 2

L'article 12 est modifié comme suit :

Article 12

Délégation au Conseil de Faculté et au Conseil de l'Université :

Le BE annonce par voie informatique, à l'aide de la liste officielle d'adresses des étudiantes en Lettres, l'appel aux candidatures pour les places à pourvoir au Conseil de Faculté et au Conseil de l'Université. Le BE transmet les noms des candidates au Décanat de la Faculté des lettres qui convoque une élection. Si le nombre de candidatures correspond au nombre de postes, l'élection est tacite.

Afin de promouvoir l'égalité des genres dans la représentation au sein du Conseil de Faculté et du Conseil de l'Université, les hommes cis² ne peuvent pas occuper plus de la moitié des

² Une personne cis(genre) est une personne dont le genre ressenti correspond au sexe assigné à la naissance.

sièges à pourvoir. Si cette condition n'est pas remplie, les sièges non-pourvus restent vacants jusqu'à ce que des candidates répondant à cette condition se présentent.

Article 12 bis

Délégation et représentation de l'AEL.

Dans l'ensemble des délégations et des représentations, afin de promouvoir l'égalité des genres, dès le moment où il y a plus d'un siège à pourvoir, les hommes cis ne peuvent pas occuper plus de la moitié des sièges à pourvoir. Si cette condition n'est pas remplie, les sièges non-pourvus restent vacants jusqu'à ce que des candidates répondant à cette condition se présentent.

Vote : *Est-ce que vous acceptez l'amendement (a) formulé comme tel. Résultat : dix personnes favorables. (b) reformulé proposition 2 ? Résultat : deux personnes favorables. Trois autres personnes votent abstention. La formule (a) est donc retenue.*

Formule (a) *Est-ce que vous acceptez l'amendement 2 proposé par les étudiantes comme tel ? Résultat : 10 oui et 6 abstentions. Donc l'amendement 2 n'est pas accepté aujourd'hui, car les voix auraient dû être supérieure à 2/3.*

Amendement 3

Joëlle dans le cas des assemblées extraordinaire, il faudra changer.

On modifiera aussi l'art. 9 en disant l'assemblée extraordinaire est convoquée au moins une semaine à l'avance. Et enlever le renvoi. Et en précisant par courriel.

Joëlle : est-ce qu'on garde les notions de jours ouvrables. Et je propose une formule de 10 jours.

Proposition d'amendement :

Article 8 : Session Ordinaire

L'AG se réunit ordinairement deux fois par année académique. Elle est convoquée par courriel au moins deux semaines à l'avance, la convocation comprenant la date et le lieu.

Article existant :

Article 8 : Session Ordinaire

L'AG se réunit ordinairement deux fois par année académique. Elle est convoquée par voie d'affichage au moins cinq jours à l'avance – l'affichage comprenant la date et le lieu – et par voie informatique à l'aide de la liste officielle d'adresses des étudiantes en Lettres.

Formule (a) *Est-ce que vous acceptez l'amendement 3 proposé par les étudiantes comme tel ?* **Résultat :** 14 oui et 1 abstention.

8. Discussion sur le féminin générique

Daniel : J'en profite pour poser la question des choses à faire ?

Indra : Thierry, Pascal et moi allons continuer à en discuter. Et continuer à développer le projet.

Indra : Pour la page, je vais commencer à l'écrire, et je la ferai lire par le bureau avant de la rajouter au site.

Joëlle : Le nom de l'association ne peut pas être changé, nous n'avons pas voté. Il faudrait voter pour changer de nom.

Florent : Si vous changez de nom, il faudra se faire ré-accréditer par le Décanat, et l'association ne sera pas reconnue durant un mois, à ne pas négliger.

9. Divers

Lors de l'assemblée générale, Steven a pris la parole pour réitérer un discours, concernant la grève du climat et qu'il avait tenu le jour précédent lors de l'assemblée de Délégués de la FAE. Il déplore notamment un manque de sincérité du Décanat qui, ayant reçu des indications de l'administration de l'Unil, aurait modifié lesdites informations afin de dissuader les étudiants de participer à la grève. À cela s'ajoute, un hiatus important entre les courriels envoyés aux étudiants et aux étudiantes.³

Fanny : Il faudrait au moins y réfléchir.

Daniel : Encore plus, il faut savoir que ça peut exister, et que ça ouvre des questionnements.

Florent : Il faut être prudent, ne pas confondre les Direction et Décanats. Si vous voulez aller au Décanat, l'AEL est assez compétente et la FAE peut soutenir au cas où il faudra aller à la dilection.

Emilie : Il y a aussi la rencontre avec le Décanat, qui serait une occasion de parler.

³ Steven s'étant proposé pour rédiger un compte rendu de la situation et n'ayant pas reçu de document de sa part, ses dires sont paraphrasés *a posteriori*, avec son accord.

Steven : La première chose que je veux c'est m'exprimer au Conseil de Faculté. A partir de là, j'écris une lettre ouverte et/ou je fais un discours lors d'une rencontre sur le climat. Je suis plutôt partisan de verbaliser quelque chose lors du Conseil de faculté.

La séance est levée à 19h19.

Pour l'AEL,
Maxime Hoffmann,
Secrétaire